

SECTEUR 3. PARC MIN GUEN



Situé au nord du centre-bourg, le site est destiné à accueillir une nouvelle offre de logements.

Dans ce cadre, l'accès principal au site doit permettre de relier la rue Parc Min Gwen en deux points d'accès. Des voies annexes doivent permettre le désenclavement de terrains situés en lisière de l'opération.

Un accès secondaire en impasse peut également permettre de desservir les lots situés au sud de l'opération afin de limiter l'emprise des voies publiques au sein de l'opération.

Un emplacement doit être prévu pour désenclaver la parcelle plus au nord dans la perspective d'une ouverture à l'urbanisation future.

Des voies douces, sécurisées, doivent venir compléter l'accès voiture du site.

Les haies et talus existants sont préservés. Les éléments non conservés pour permettre la création d'un accès ou le découpage des lots doivent faire l'objet d'une compensation.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :	1,10 hectare		
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :	12 logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	13		
Nombre de logements sociaux (min) :	1		
Système assainissement privilégié :	Collectif		
Programmation estimée :	2027-2030		